

sommes disposés à appuyer une mesure législative visant à l'adoption d'un drapeau national distinctif pour le Canada, mais nous ne pensons pas que la question ait une importance suprême, au point de retarder l'examen et la mise en vigueur de certaines des mesures législatives importantes que je viens d'énumérer.

J'espère que le premier ministre songera à l'opportunité d'accorder une haute priorité à la mesure législative qui, d'après lui, sera examinée après que nous aurons disposé de la motion concernant le drapeau. Peut-être que, de temps à autre, le débat sur la motion concernant le drapeau sera interrompu pour que nous examinions des sujets tels que les prêts aux étudiants, le régime de pensions du Canada, les allocations familiales, et le reste. Je signale au premier ministre qu'il se trouve dans tout le Canada des centaines d'étudiants qui doivent maintenant prendre des dispositions pour retourner l'automne prochain à l'université. A moins que les prêts aux étudiants ne soient bientôt disponibles, ils ne seront d'aucune utilité pour l'année scolaire 1964-1965.

Il nous semble donc que nous ferions notre devoir, à titre de membres du Parlement, si nous renoncions maintenant au débat sur la résolution concernant le drapeau pour nous occuper des prêts aux étudiants, du régime de pension du Canada, des allocations familiales et des autres points que j'ai énumérés, et remettons la motion concernant le drapeau à une date ultérieure, par exemple à octobre ou à novembre prochain.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Le premier ministre a mentionné certaines des mesures auxquelles il accorde la priorité. A mon avis, les membres de cette Chambre ont une responsabilité très spéciale et collective en ce qui concerne l'établissement de l'ordre des urgences. Nous savons très bien que le gouvernement est minoritaire et je suis convaincu qu'un tel gouvernement peut travailler efficacement. En fait, il peut même se révéler plus efficace qu'un gouvernement majoritaire, du moins à en juger par la besogne accomplie au cours des dernières législatures. Pour en arriver là, il faut que les membres de la Chambre accordent les priorités qui s'imposent.

Certes, cette responsabilité n'incombe pas uniquement à l'opposition mais aussi au gouvernement. Je proposerais au premier ministre d'examiner très minutieusement ses responsabilités au sein du gouvernement quant à l'établissement de la hiérarchie des urgences. Les membres de l'opposition devraient adopter la même attitude afin que le travail s'accomplisse; nous ne devrions pas nous contenter d'énumérer les mesures à adopter. Tous les Canadiens portent à notre

travail un plus grand intérêt que jamais. On s'attend à ce que les représentants élus du peuple canadien accomplissent une œuvre utile. J'estime que c'est tout ce qui devrait compter à nos yeux.

Un Parlement minoritaire peut remplir efficacement son rôle pourvu que nous en décidions ainsi. J'aimerais proposer au premier ministre diverses solutions. L'une serait que le gouvernement présente à la Chambre les mesures législatives voulues et qu'elles demeurent à l'étude tant qu'elles ne seront pas complétées, au lieu d'interrompre les débats et de les reprendre. Nous perdons beaucoup de temps à revenir sur nos pas et à permettre des pauses.

Par ailleurs, j'aimerais que le comité spécial du Règlement présente un rapport et fasse des recommandations en vue d'accélérer les travaux de la Chambre; ces recommandations pourraient être adoptées à titre d'essai. L'une des choses qui me semblent des plus importantes, c'est que nous devrions nous mettre d'accord en ce qui concerne la durée des débats, sans tenir compte du genre de mesure législative à l'étude. Aussi, j'exhorte le comité à présenter son rapport final aussitôt que possible et à nous permettre de le mettre à l'essai pendant quelque temps.

Je reviens sur le point dont j'ai parlé, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'énumérer les mesures législatives que nous devons étudier avant le prochain congé. Je pense qu'un congé est une chose nécessaire, voire essentielle, non seulement pour le gouvernement mais pour tous les députés, qui doivent s'acquitter de leurs devoirs vis-à-vis de leur circonscription. Pour ce qui est de la priorité, nous devrions l'appliquer tout d'abord en décidant de ne pas parler sans cesse du travail qui nous attend, mais de faire tout notre possible pour le mener à bien.

(Texte)

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, tous les points mentionnés par le très honorable premier ministre (M. Pearson), cet après-midi, comme travaux parlementaires à venir étaient mentionnés dans le discours du trône qui nous fut lu au milieu du mois de février dernier: crédit agricole, amendement à la Société centrale d'hypothèques et de logement, entente sur le fleuve Columbia, amendement de l'article 94; la seule qui n'était peut-être pas mentionnée à ce moment-là, c'était le drapeau national et l'hymne national. Mais si ma mémoire est bonne, je crois qu'il en était fait mention. Ensuite, il avait été question des crédits nationaux, des allocations familiales accordées aux jeunes de 17 et 18 ans qui font leurs études, prêts aux étudiants. Tout cela nous fut proposé il y a exactement trois mois.